



*Commune des Aviron*

Extrait N° 18 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

-----  
Séance ordinaire du 18 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

05 JAN. 2015

que la convocation du Conseil a été faite le **10 décembre 2014** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **23**.

**Présents :** M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme CADAS Isabelle - M. BENARD Alex - Mme MARCHAND Gladys - M. RIVIERE Raphaël - Mme MEZINO Sylvaine - Mme HEBERT Monique - M. VLODY René - M. CASSAGNABERE Patrick - M. RIVIERE Lucien - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mme BARET Liliane - M. FERRERE Frédo - Mme LESQUELIN Nadia - Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia - Mme HOARAU Annie - M. FORT Paul - M. SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

**Absent :** Mme SILOTIA Natacha

**Procurations :** M. PAYET Fabrice a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à M. MONDON René - Mme ABELARD Isabelle a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia - M. RIVIERE Olivier a donné mandat à BENARD Alex - M. CANTINA Pierrot a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette a donné mandat à M. FORT Paul

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- M. René VLODY a quitté la salle à l'affaire n° 3 en donnant procuration à Mme Liliane BARET
- M. Alex BENARD a quitté la salle à la mise en discussion de l'affaire n° 13 en donnant procuration à Mme Isabelle CADAS
- M. Olivier RIVIERE est absent à compter de l'affaire n° 13
- M. Lucien RIVIERE a quitté la salle à la mise en discussion de l'affaire n° 14.



Le Maire,

*Hôtel de Ville*

61, avenue Général de Gaulle - B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 - Télécopie : 0262 38 09 65

& &  
&

**AFFAIRE N° 18/ Constitution de servitude de canalisation**

- Acte notarié

Le conseil est informé que les sanitaires de l'école Paul Hermann (emprise cadastrale AS 83) bénéficient d'une servitude de canalisation en limite de la parcelle AS 754.

Aux fins de régulariser la situation, il est proposé de faire acter un droit de passage perpétuel en tréfonds de toutes canalisations aussi bien en alimentation en eau qu'en évacuation des eaux usées et de toutes lignes souterraines grevant le terrain cadastré AS n°754 appartenant à la société dénommée SCI CAMED au profit de la parcelle cadastrée AS 83 appartenant à la Commune des Aviron.

Le conseil est invité à :

- ✓ se prononcer sur cette servitude
- ✓ autoriser le Maire ou en son absence le premier adjoint à signer l'acte correspondant ainsi que toutes les pièces attachées.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, se prononce favorablement sur la servitude de canalisation et autorise le Maire ou en son absence le premier adjoint à signer l'acte correspondant ainsi que toutes les pièces attachées.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire,**

